

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

SÉANCE du mardi 7 novembre 2017

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 7 novembre à 17 h 30, dans le restaurant scolaire de Saint Jean de Liversay.

Étaient présents :

- M. Aumonier (chargé des affaires scolaires de la commune)
- M. Ganne (conseiller municipal)
- Mmes Pasquier, Petit, Lespagnol, Dugay, Cahouet, Mechin, Bosc-Vilotte, Nocquet et M. Boidin (représentants élus des parents d'élèves)
- Mmes Bioret, Gaboriau, Le Toumelin, Granet-Brodu, Briou, Raimbault-Bougé, Poupet-Cazes, Gaumet, Pelu, Moynard, Gaborit, Bisson, et Ms Bouchet et Favriou (enseignants)
- Mme Pavard (psychologue scolaire du RASED)
- Mme Favreau (responsable du restaurant scolaire et personnel mairie)
- Mme Renaud (directrice)

Absents excusés :

- Mme Besançon (IEN)
- M. Rabiller (DDEN)
- Mme Rousselot (directrice du Centre de Loisirs)
- Mme Bourgevin (enseignante ZIL)

Secrétaire de séance : Mme Pelu

L'ordre du jour est abordé comme suit :

POINT N° 1 : Validation du dernier PV du conseil d'école (juin 2017)

Aucune modification à apporter, procès-verbal validé.

POINT N° 2 : Présentation, rôles et attributions du conseil d'école

Présentation des nouveaux membres du conseil d'école :

Équipe pédagogique

Représentants des parents

Représentants de la mairie, du restaurant scolaire, de l'accueil de loisirs.

Voir Annexe 1 → lecture faite par la directrice.

POINT N° 3 : Résultat des élections

Participation	
Nombre d'inscrits	567
Nombre de votants	173
Nombre de bulletins blancs ou nuls	11
Nombre de suffrages exprimés (S)	162
Taux de participation	30.51%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	15
Quotient (S/N)	10.80

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.						
P.E.E.P.						
U.N.A.A.P.E.						
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES						
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	9	162	15		9	9
LISTES D'UNION						
Total	9	162	15	0	9	9

Les représentants de parents doivent se réunir , se présenter en début d'année par le biais du cahier de liaison ou par réunion d'information. Ils doivent également participer à la mise sous pli du matériel de vote.

Les parents se sont répartis deux par deux comme représentants pour chaque classe.

POINT N° 4 Effectifs et organisation de l'école

Effectifs :

Niveau	Effectifs
PS	28
PS / MS	28 : 20 / 8
MS	30
MS / GS	27 : 16 / 11
GS	29
Sous-total maternelle	142
CP A	23
CP B	23
CE1 A	27
CE1 B	26
CE2 A	27
CE2 B	28
CM1 A	24
CM1 B	26
CM2 A	29
CM2 B	29
Sous-total élémentaire	262
TOTAL	404

Organisation :

5 classes maternelles et 10 classes élémentaires.

Transport :

190

RPI Saint Jean de Liversay

			LMMJV
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Luché Ecole	(1)	8:02
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Sourdon		8:05
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Normandie - Rue de la Prairie		8:10
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Ecole Primaire	(2)	8:15

190

RPI Saint Jean de Liversay

Le système "FLEXO" n'est pas appliqué sur cette ligne.				Mercredi	LMJV
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Ecole Primaire	(1)	Mise en Place	11:20	16:00
			Départ	11:25	16:05
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Choupeau			11:29	16:09
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Thairé Le Fagnoux Centre			11:37	16:17
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Luché Ecole			11:44	16:24
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Sourdon			11:45	16:25
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Luché Ecole	(2)		11:48	16:28
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Normandie - Rue de la Prairie			11:55	16:35

(1) Prise en charge du personnel accompagnant.

(2) Retour du personnel accompagnant.

Accueil Périscolaire :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :
7h15-8h20

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
16h00-19h00

Restaurant scolaire :

2 services et demi

Nb d'enfants mangeant à la cantine : environ 370

Livrets scolaires :

À la maternelle, les parents auront le livret scolaire 2 fois dans l'année, fin janvier et fin juin.

À l'élémentaire, les parents auront un livret scolaire 3 fois dans l'année, avant les vacances de Noël, avant les vacances de printemps et à la fin de l'année. Pour l'instant, le LSU est imprimé car l'accès via internet n'est pas encore opérationnel.

Évaluations de CP :

Dans le courant du mois de septembre, les acquis des élèves entrant en CP ont été évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Il s'agit d'une évaluation passée par tous les élèves qui entrent au CP, dans toutes les écoles de France.

Cette évaluation permet à chaque professeur de CP d'affiner les éléments diagnostiques qui lui sont fournis par la synthèse des acquis scolaires de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle.

Choix des compétences évaluées : français et mathématiques

En français, les situations proposées portent donc sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture. Sont spécifiquement ciblées des compétences sensibles pour l'apprentissage de la lecture : la connaissance des lettres, le vocabulaire, la conscience phonologique et la compréhension orale, des situations de production d'écrit afin d'évaluer le degré de compréhension du principe alphabétique par des élèves entrant au CP ainsi que leur maîtrise des gestes de l'écriture cursive.

Mme Briou nous rapporte que les exercices sont de difficultés inégales, certains pouvant être difficiles. Le taux de réussite est de d'environ 70 % et plus

En mathématiques, des situations d'évaluation portent sur les premières compétences relatives à la construction du nombre. Sont spécifiquement ciblées le dénombrement et la décomposition/recomposition d'un nombre, la lecture et l'écriture chiffrée des nombres jusqu'à dix.

Modalités de l'opération

Le protocole national d'évaluation se présente sous la forme de **livrets** : 2 cahiers d'exercices pour l'élève et 2 cahiers de consignes pour l'enseignant :

- Français : 4 passations de 20 minutes chacune, modulables.
- Mathématiques : 3 passations de 10 minutes chacune.

Point sur les dégradations du week-end

Depuis le début de l'année, nous constatons des dégradations au retour des week-ends : volet roulant, boîtes à lettres, déchets devant l'école maternelle.

La mairie a été prévenue et a réagi.

POINT N° 5 : Aides aux élèves en difficultés

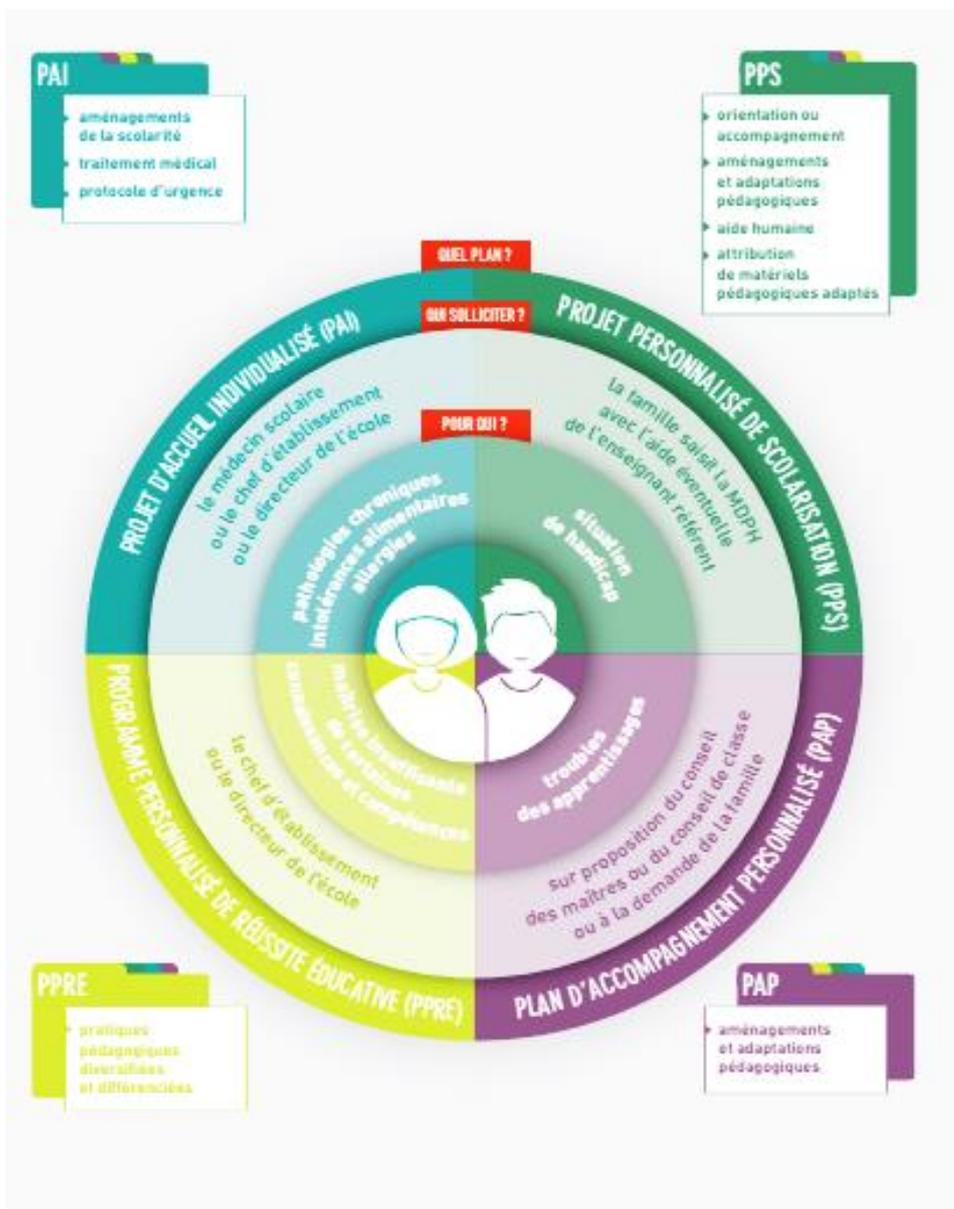
Prise en charge des difficultés des élèves :

Se fait d'abord au sein de la classe avec la différenciation

Dans une classe, tous les élèves n'apprennent pas de la même manière et au même rythme. Les élèves sont différents par leurs acquis, leur comportement, leur rythme de travail, leurs intérêts, leur profil pédagogique...

Ex de variables pour différencier :

Faire varier la complexité de la tâche, la durée de l'activité, les organisations de classe (grand groupe, petits groupes, binômes...), les outils, les supports.... Mise en place d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)



Intervention de Mme Pavard, psychologue scolaire du RASED.

Les locaux du RASED sont situés au sein de l'école élémentaire de Courçon.

Le RASED de Courçon est composé de 3 personnes qui interviennent dans toutes les écoles du canton soit 15 écoles (environ 2 000 élèves) :

Mme Pavard, psychologue scolaire :

- mène des actions de prévention en maternelle,
- fait des suivis psychologiques auprès de certains élèves sur des situations ponctuelles,
- réalise des bilans pour évaluer les capacités d'apprentissage des enfants,
- fait des entretiens avec les parents.

Ses interventions sont soumises à l'autorisation des parents. Les suivis longs et continus sont faits par des structures spécialisées (CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique.)

Mme Lagarrigue enseignante chargée de l'aide pédagogique (en formation cette année) :

- travaille essentiellement en CP et CE1 sur des difficultés en lecture et mathématiques, en petits groupes.

M. Naveau enseignant chargé de l'aide rééducative :

- travaille sur les difficultés de comportement des élèves qui ont du mal à entrer dans leur rôle d'élève
- fait de la prévention en maternelle autour du langage en séance individuelle ou petits groupes.

Le RASED est sollicité par les enseignants lorsqu'ils détectent des difficultés d'apprentissage ou de comportement pour un élève nécessitant une prise en charge particulière.

Les parents peuvent prendre contact avec le RASED sans passer par les enseignants.

POINT N° 6 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été envoyé et lu en amont du conseil d'école.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Annexe 3

POINT N° 7 : Actions pédagogiques

Nettoyons la nature a eu lieu le 22 septembre.

Cross mercredi 18 octobre.

Des interventions dans les classes avec des animateurs de Cyclad ont eu lieu ou vont à avoir lieu.

Spectacle de Noël pour les classes de maternelle le 11 décembre (compagne des 3 Chardons).

8 classes vont aller voir un spectacle à la Coursive.

6 classes iront à Surgères pour assister à un concert « 1 air 2 violons » en février.

Les classes de cycle 3 bénéficieront de l'animatrice sportive de la CDC (cycle jeux d'opposition, gym au sol et sports innovants).

Piscine pour les classes de CP, CE1 et CM1.

Voile pour les classes de CM2 au mois de juin.

POINT N° 8 : Rythmes scolaires rentrée 2018

Proposition de nouveaux horaires

École maternelle L, M J, V 8 h 30 / 11 h 30 – 13 h / 16 h

École élémentaire L, M J, V 8 h 30 / 12 h 30 – 14 h / 16 h

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront proposés 2 fois $\frac{3}{4}$ d'heures par semaine en maternelle (le mardi et jeudi) après la classe.

En élémentaire, pas encore déterminé.

Choix d'une date de CE Extraordinaire au mois de décembre : 5 décembre à 18 h.

POINT N° 9 : Parole à la mairie

Le conseil municipal s'est signé la convention avec l'Éducation Nationale pour obtenir une subvention pour l'achat de 2 classes mobiles (10 tablettes par classe).

La mairie travaille toujours pour trouver une solution pour la sécurisation du portail.

POINT N° 10 : Parole aux représentants de parents

Pas de question supplémentaire, les parents ont eu les réponses à leur demande de questions dans les points précédents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

À Saint Jean de Liversay, le 7 novembre 2017.

La secrétaire de séance : Mme Pelu

La directrice : Christel Renaud



Copie transmise à :

- Madame Besançon, IEN
- Messieurs Denis (maire) et Aumonnier (chargé aux affaires scolaires)
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves.
- Madame Favreau (responsable restaurant scolaire et personnel mairie)
- Madame Rousselot, directrice de l'Accueil de loisirs.
- M. Rabiller, DDEN
- Mesdames et Messieurs les enseignants.